

Le 18 septembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2023

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, , M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND , Mme Saliha BENKOUSSAS, Mme Justine GIRARDON, Mme Célia DUMAS.

**Procurations :**

aucune

**Secrétaire :** Mme Laurence BUSSIERE

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION PLAN MERCREDI – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) – CHARTE DE QUALITE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet éducatif territorial et la charte de qualité du PLAN MERCREDI.

Il rappelle que la commune s'était engagée dans un premier projet éducatif de territoire (PEDT) lors de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Le gouvernement a lancé un nouveau dispositif appelé Plan mercredi, pour soutenir le développement d'accueil de loisirs de qualité sur les mercredis en complémentarité avec le temps scolaire. Les apports de ce dispositif sont principalement un taux d'encadrement adapté pour les accueils périscolaires et un soutien financier accru pour les accueils du mercredi. Pour cela, la commune doit s'engager dans une convention tripartite avec l'Etat et la CAF. Cette convention définit les modalités de pilotage et coordination, les objectifs et les moyens ainsi que l'organisation de ce PEDT/Plan Mercredi.

L'Association « relais 42 », organisatrice de l'accueil de loisirs du mercredi, est également signataire de la charte de qualité du Plan Mercredi.

La collaboration avec le centre de loisirs est donc essentielle dans la mise en œuvre de ce projet éducatif notamment avec le partage des principaux objectifs :

- Permettre un accueil éducatif et social des enfants sans aucune exclusion ;
- Favoriser la découverte et la créativité des enfants ;
- Développer le savoir vivre ensemble et le savoir être ;
- Compléter les actions des familles et des écoles ;
- Développer les relations intergénérationnelles ;
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,*  
**DÉCIDE à l'unanimité,**

⚡ **D'APPROUVER** la convention PLAN MERCREDI – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – CHARTE DE QUALITE, à conclure avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales,

⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20230928-58-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

La secrétaire de séance,  
Mme Laurence BUSSIERE



Fait à la Fouillouse, le 28 septembre 2023

Le Maire,  
Patrick BOUCHET

